

Aide aux investissements dans les exploitations agricoles : serres fruits et légumes et horticoles

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient le développement du parc de serres horticoles, pour améliorer la compétitivité de ces exploitations agricoles. L'objectif de cette aide est de protéger les cultures contre des aléas climatiques, d'explorer au mieux le rayonnement solaire naturel, d'allonger le calendrier de production et de produire en limitant l'utilisation d'intrants.
- L'aide vise la construction de nouvelles serres économes en énergie et la modernisation du parc existant.
- Cette aide est mobilisable en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention, dont le montant varie selon la région.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Registre agricole

Source et références légales

Sous-mesure 4.1 du Programme de Développement Rural.